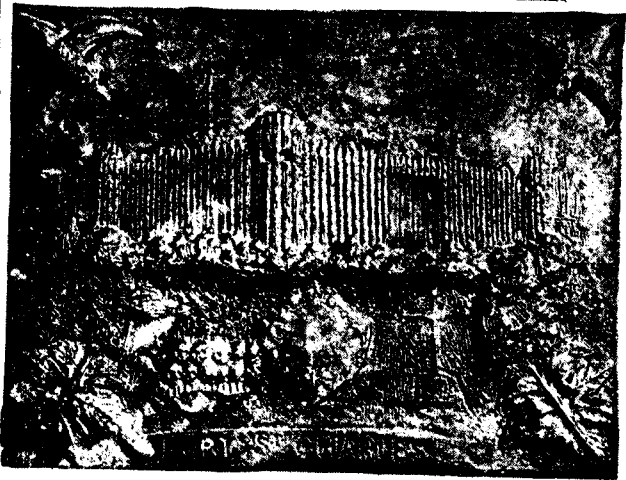


LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE.

Colligite fragmenta ne pereant.

JUSTI VI 12



Rédaction : S'adresser au Directeur à l'Archevêché de Saint-Boniface.
Administration : West Canada Publ. Co., 619, Ave McDermot, Winnipeg.
Imprimé à l'Imprimerie "Le Manitoba", Saint-Boniface, Man.

Quelque Chose de Meilleur

POUR CEUX QUI
PORTENT DES VERRES

Lentilles pour "distance" et "lecture" non simplement fondues en une seule—mais actuellement un seul et même cristal.

IL NE RESTE PLUS LA MOINDRE TRANSITION

Plus d'horizon; plus de ligne—pas même de "ligne invisible" qui caractérise tous les fameux verres à double foyer du jour si largement annoncés; rien qui réfléchisse les éclats de couleurs, ou qui fasse tache ou éblouisse en quelque endroit de la lentille. Regardez à distance—regardez sur votre papier—il n'y a aucune ligne à traverser.

**Approche le plus possible de la vision naturelle,
normale**

QUELQUE CHOSE D'ABSOLUMENT NOU- VEAU, D'ABSOLUMENT DIFFERENT

Fait d'après un procédé entièrement nouveau.

Donne un plus large espace pour lire. Donne un solide confort. Donne des avantages que vous jugerez valoir plus que le surplus du coût.

Et vous devez à vos yeux ce qu'il y a de meilleur.

Parloirs d'Optique, Quatrième Etage, Hargrave

THE T. EATON CO LIMITED

CONTANT FRERES LIMITEE

Pièces Détachées et Accessoires de Tout Genre

Pour les Automobiles "FORD"

Téléphone : A9581

48, Rue Princess

WINNIPEG

En achetant chez nous

vous obtenez : marchandise de première qualité, prix très modiques, service parfait, en un mot la satisfaction la plus entière. En outre, vous encouragez une maison de commerce locale, qui depuis son établissement a fait le plus possible pour servir les intérêts de la population de notre ville et pour propager autant que possible la langue française, par ses annonces continuelles et par l'emploi du français principalement dans le magasin. Votre support cordial maintiendra l'institution commerciale la plus importante de Saint-Boniface.

La Maison Blanche

Magasin à rayons

Téléphone : N1183

11-35 Ave Provencher

SAINT-BONIFACE, MAN.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE.

Allez chez
CHEVRIER

LE MAGASIN BLEU

Maison canadienne-française fondée en 1872

Hardes-faites pour hommes et garçons. Merceries, etc.
Chapeaux et Casquettes
FOURRURES POUR DAMES ET MESSIEURS

Vis-à-vis de l'ancien Bureau de Poste

452, rue Main

Winnipeg

HÉBERT-BERTRAND COMPANY.

ASSURANCES

Feu, Vie, Accidents, Automobiles,
Garanties, Etc.

J. A. Hébert
Gérant

Tél. M. 4576

273½ Ave Portage
Winnipeg.

THE JOBIN MARRIN CO., LIMITÉE

ÉPICIERIERS EN GROS SEULEMENT

Correspondance en Français

Marchandises de qualité à prix raisonnable. Agents spéciaux pour le tabac Boisvert et les célèbres biscuits Dufresne, de Joliette. Attention spéciale donnée à toute correspondance française

MAGASIN ET BUREAUX

168 EST, RUE MARKET
WINNIPEG.

D. Verville

C. E. Gaudet

E. R. Wayland

J. J. Carolan

LA CREMERIE DE ST-BONIFACE

297, rue Horace
SAINT-BONIFACE, MAN.

*La seule crèmerie française
au Manitoba*

Succursales : Saint-Claude et
Notre-Dame de Lourdes

E. R. Wayland & Company

EXPEDIEZ-NOUS VOTRE
GRAIN

PROMPTES REMISES

Membres du Grain Exchange de
WINNIPEG

Membres du Grain Exchange de
FORT WILLIAM

Télé : Est 9629

JOSEPH GOYER

Représentant

DEPOT CANADIEN DES OBJETS

CONCERNANT

SOEUR THERESE DE LISIEUX

90, AVENUE DES PINS OUEST, MONTREAL

Brouchures, Images, Souvenirs, Médailles. Sur demande,
nous adresserons une liste complète et les prix des objets
concernant la Soeur Thérèse de l'Enfant Jésus. Attention
spéciale aux commandes par la malle.

L'Academie Ste-Marie

Possède tout le confort moderne et est aménagée pour recevoir un grand nombre de pensionnaires et d'externes.

Les cours primaire, secondaire, universitaire, préparent les élèves aux diplômes de l'Etat et au degré de bachelier ès arts. Les cours complets de commerce, de musique, de peinture et d'école ménagère sont aussi en honneur dans ce magnifique pensionnat.

Sœur SUPERIEURE. CRESCENTWOOD, WINNIPEG

SANTE "DOC" ECONOMIE

Tabac sanitaire spécialement destiné aux classes sédentaires et soumis à une expertise chimique

9 livres par colis postal	\$1.05 la livre
20 " " par express	1.00 "
100 " " "95 "
1 livre échantillon	1.50 "

Frais d'expédition ou de transport au compte de l'acheteur. Tabac de choix le plus parfait.

S'adresser directement à

J. A. COTE,

SAINT-ALEXIS :: :: :: Comté de Montcalm

Nous allons chez

Allaire et Bleau

MARCHANDS DE

Ferronnerie, Poêles, Granit, Ferblanterie, Huiles, Peintures, Etc.

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE, MAN.

J. A. CUSSON
Président

Téléphone privé N1622

S. J. DUSSAULT
Secrétaire

The Cusson Lumber Co., Limited.

MARCHANDS de toutes sortes de matériaux de construction, bois de sciage, bois de corde, etc. Pierres pour fondation, sable, ciment, etc. Papier, clous, ferrures, peintures, vitres, etc.

MANUFACTURIERS de bois tournés, portes et chassis, bancs d'église, autels, balustres, moulures de toutes sortes, escaliers, etc, etc.

Plans et spécifications fournis sur commande

Téléphone : N1283

Avenue Provencher, près du pont de la Seine

Boîte de Poste 127

Saint-Boniface, Man.

FOURRURES!

SUR COMMANDE, UNE SPECIALITE

Réparations et remodelage à votre satisfaction. Nos prix sont modérés. Ouvrage garanti. Peaux vertes achetées aux plus hauts prix. Demandez notre liste.

ANTONIO LANTHIER

207, Rue Horace

Saint-Boniface, Man.

TELEPHONE N1461

Fowler Optical Co., Ltd.



Anciennement

Royal Optical Co.

est déménagée à

340, AVE PORTAGE

5 portes à l'ouest de
chez Eaton

W. R. FOWLER,

Optométriste

Télé. : A 6411

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt pages et publiée le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—Quinzième centenaire de saint Jérôme—Avantages de la générosité envers les âmes du Purgatoire—Le nouvel évêque de Chatham—Chez les Filles de la Croix—Soeur Thérèse de l'Enfant Jésus—Noces d'argent sacerdotales de M. l'abbé J.-C. St-Amant—Lettres de Mgr Provencher à Mgr Bourget—Dans la montagne de Pembina—Collèges classiques de Saskatchewan—Le rôle du Gouvernement provisoire—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XIX

15 OCTOBRE 1920

No 10

QUINZIÈME CENTENAIRE DE SAINT JEROME

Parmi les saints qui contribuèrent à la gloire de l'Église catholique, non seulement par l'héroïcité de leur vertu, mais encore par l'éclat de leur doctrine, saint Jérôme occupe une place signalée. Il se présente en effet sous de multiples aspects, ayant été à la fois ascète, pénitent et Docteur suscité par Dieu pour interpréter les Saintes Écritures. C'est pourquoi S. S. Benoît XV, à l'occasion du quinzième centenaire de sa mort, a voulu lui rendre un solennel hommage dans une Encyclique publiée à cette heure dans un numéro extraordinaire des *Acta Apostolicae Sedis*; et cela dans le but principal de rappeler les grandes règles à suivre pour l'interprétation de la Sainte Écriture, contenues spécialement dans l'immortelle Encyclique *Providentissimus Deus* de Léon XIII.

Benoît XV rappelle d'abord à grands traits la vie de l'illustre Docteur, qui, né, à Stridon en Dalmatie et baptisé à Rome, consacra sa longue vie tout entière à l'étude et à l'explication de la Bible. Jeune encore, ayant à peine acquis à l'école des rhéteurs la connaissance du grec et du latin, il s'essaya à l'interprétation du prophète Abdias; et ce premier exercice d'exégèse l'enthousiasma à tel point qu'il décida de laisser tout et tous pour se rendre en Orient, dans le but d'y compléter ses études bibliques, sur les lieux mêmes sanctifiés par le divin Rédempteur. Là, faisant alterner la rigueur de la pénitence et les longues veilles d'études, il ne négligea aucun moyen de faire de nouveaux progrès dans les sciences sacrées. Il nous raconte lui-même qu'il fut élève d'Apollinaire de Laodicée, à Antioche, et qu'il apprit l'hébreu et le chaldéen auprès d'un juif converti, dans le désert de la Syrie. Il passa

aussi trois ans à Constantinople, à l'école de saint Grégoire de Nazianze; puis retourna à Rome où il rendit d'importants services au Pape Damase dans l'expédition des affaires ecclésiastiques.

Mais, là encore, bien qu'il fût très occupé dans sa nouvelle charge, il n'abandonna jamais ses études préférées; et, ayant été chargé par le Pontife de corriger la version latine du Nouveau Testament, il accomplit sa tâche avec un sens critique si sûr que son oeuvre, aujourd'hui encore, fait l'admiration des savants. Mais son coeur le portait toujours vers les Lieux Saints. Aussitôt après la mort du Pape Damase, voilà que Jérôme vole à Bethléem, et là, ayant construit un monastère, près du berceau de Jésus-Christ, il se donna tout entier à l'oraison et à la Sainte Ecriture. Mais il ne se jugeait pas encore assez préparé à la science scripturaire. C'est pourquoi il allait de temps à autre à travers la Palestine à la recherche de maîtres et de manuscrits à consulter. Ce fut ainsi que, alimentant toujours son esprit de nouvelles connaissances, il put accomplir cet immense labeur exégétique et polémique qui fait de lui le Docteur providentiel des Saintes Ecritures.

Après avoir ainsi esquissé la vie de saint Jérôme, l'auguste Pontife considère ensuite sa doctrine relativement au caractère divin et à l'absolue véridicité de la Bible; et il dit que, de tous les écrits de l'illustre Docteur, il apparaît avec la dernière évidence qu'il croyait fermement avec l'Eglise catholique que les Livres Saints, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ont Dieu pour auteur et que, comme tels, ils ont été confiés à l'Eglise elle-même.

A l'appui de cette affirmation, le Saint-Père apporte de nombreux témoignages pris dans les oeuvres multiples de saint Jérôme, en particulier dans ses écrits contre les hérétiques. Ces citations viennent corroborer les solennelles déclarations de Léon XIII sur l'absolue immunité des Saintes Ecritures de n'importe quelle erreur. Le Pape en vient ensuite à déplorer la légèreté et l'orgueil de ceux qui répudient ouvertement le magistère infaillible de l'Eglise sur ce point ou le combattent sournoisement. Il approuve assurément le zèle de ceux qui, pour résoudre les difficultés, s'adonnent à l'étude des sources et aux diverses disciplines de la science et de la saine critique; mais il déplore la conduite de ceux qui s'éloignent du droit chemin pour avoir oublié les enseignements de Léon XIII et des Pères de l'Eglise. Il signale en particulier les objections tirées des sciences naturelles et historiques, et conclut qu'on ne peut limiter l'inspiration à certaines parties de l'Ecriture, ni reconnaître en elle une double vérité : l'une absolue, l'autre relative.

Il recommande, par suite, aux évêques, de veiller à ce que, dans les Séminaires et les écoles, on donne une exacte idée de l'ins-

piration telle qu'elle a été transmise non seulement par les papes et les Pères, mais encore par Jésus-Christ lui-même.

Il insiste auprès de tous pour qu'à l'exemple de saint Jérôme, on s'applique à la lecture et à l'étude de la Sainte Ecriture, où l'on trouve l'aliment de la vie spirituelle et le guide vers les hauteurs de la perfection chrétienne. Quant à ceux qui ont pour charge d'exposer et d'enseigner la Bible, il leur rappelle que le devoir du commentateur est d'exposer non pas sa propre opinion, mais le sens voulu par l'auteur. Il y a, en effet, un grand danger, pour les prédicateurs en particulier, de s'abandonner à de fausses interprétations et de faire ainsi de l'Evangile de Jésus-Christ l'Evangile d'un homme. En conséquence, peu de fleurs de rhétorique, mais une érudition solide et un soin scrupuleux de rester dans la vérité.

Le Pape dit, en terminant, que saint Jérôme, quinze siècles après sa mort, est plus vivant que jamais. Sa voix résonne encore admirablement par ses oeuvres et proclame l'importance, l'intégrité, l'autorité historique de l'Ecriture; elle célèbre les fruits très doux que procure la lecture attentive du texte sacré, elle exhorte à retourner à la pratique de la vie chrétienne, et, faisant appel à la piété et à l'amour des Italiens sur le territoire desquels la chaire de saint Pierre fut divinement établie, elle leur rappelle que cette chaire doit être entourée de tout l'honneur et jouir de toute la liberté que requiert nécessairement l'exercice même de la charge apostolique.

Elle demande encore, cette même voix, que ceux des peuples chrétiens qui se sont malheureusement séparés de l'Eglise mère, et en particulier nos chers frères d'Orient, reviennent de nouveau à elle, en qui seule repose toute espérance d'éternel salut.

AVANTAGES DE LA GENEROSITE ENVERS LES AMES DU PURGATOIRE

Il y a des personnes qui appliquent aux âmes du Purgatoire toutes les indulgences qu'elles gagnent; il en est d'autres, au contraire, qui les gardent toutes pour elles-mêmes, et nul n'a le droit, assurément, de condamner cette manière d'agir. En effet, qui oserait contester à quelqu'un une liberté que l'Eglise lui accorde? Grâce à Dieu, je n'ai pas une telle prétention. Néanmoins, je vais librement exposer mon sentiment à ce sujet. Du reste, je m'en tiendrai strictement à ce qu'ont dit sur cette matière les théologiens et les auteurs spirituels.

Si nous abandonnons nos indulgences aux âmes du purgatoire, le premier fruit que nous recueillerons sera l'augmentation de nos mérites. Des trois prérogatives que Dieu attache aux bonnes oeuvres des justes, à savoir le mérite, l'impétration et la satisfaction, la plus grande est le mérite, car il nous rend plus agréables à Dieu, il resserre les liens de notre amitié avec lui, nous attire des grâces plus abondantes, et nous prépare ainsi une plus grande gloire dans le ciel. Or, celui qui offre pour les âmes du purgatoire les satisfactions de ses bonnes oeuvres et les indulgences qu'il a gagnées, convertit ces satisfactions en mérites. Nous devons ajouter qu'il faut, en toute chose, faire ce qui est le plus agréable aux yeux de Dieu, ne cherchant point ce qui conviendrait le mieux à nos intérêts et à nos goûts, mais ce qui plaît davantage au Seigneur. Il vaut mieux plaire à Dieu que de s'épargner des souffrances. Or, un homme qui garde pour lui-même les satisfactions et les indulgences qu'il peut gagner n'a en vue que de s'épargner des souffrances, tandis que celui qui les offre toutes en faveur des âmes du purgatoire, se rend par là même plus cher à Dieu, par le raffinement d'amour qui éclate dans cet acte héroïque de miséricorde et de charité.

Quiconque offre les indulgences qu'il gagne en faveur des âmes du purgatoire, trouvera en elles, dans le ciel, autant d'agents pour veiller sur ses intérêts éternels; et il vaut mieux, pour un homme, assurer son salut dans cette vie, au moyen des grâces qu'obtiendront pour lui ses protecteurs célestes, que de se soustraire au risque de faire un séjour un peu plus long dans le purgatoire.

Quand nous introduisons une âme dans le ciel, nous procurons par elle plus de gloire à Dieu que nous ne pouvons ici-bas lui en donner par nous-mêmes. Tandis que nous nous occupons à manger, à boire, à dormir, à travailler sur la terre, il y a dans le ciel une âme, ou plutôt, j'aime à le croire, des âmes dont nous avons hâté le bonheur et qui adorent, glorifient sans cesse la majesté et la beauté du Très-Haut avec une perfection indicible.

Cette généreuse dévotion réjouit en même temps et l'Eglise militante et l'Eglise triomphante. Grande est la fête dans le ciel quand un élu vient grossir le nombre de ses habitants: car si les saints voient avec des transports de joie la pénitence d'un pécheur qui peut néanmoins retomber dans son crime, quel doit être leur bonheur quand ils reçoivent dans leur sein un nouveau citoyen qui ne peut plus offenser Dieu! L'Eglise militante a aussi sa part de joie: elle a trouvé un nouvel avocat. Les parents, les amis, la famille de cette âme à jamais bienheureuse, la communauté, la nation à laquelle elle appartient, tous ont lieu de se

réjouir de son triomphe. Je dirai plus, tous les prédestinés et la nature entière trouvent un motif de réjouissance dans l'entrée d'un élu au sein de la joie de son Créateur.

L'amour ne souffre point de délai. Pourrions-nous donc laisser dormir, pendant de longues années peut-être, un trésor qui pourrait servir merveilleusement à la gloire de Dieu et aux intérêts de Jésus? Pour le présent, nous pouvons n'avoir aucun besoin de nos satisfactions ni de nos indulgences. Oh! pourquoi tarder à mettre ce talent au service de Dieu en ouvrant tout d'abord les portes du purgatoire à quelques saintes âmes, qui commenceront, dès ce soir, peut-être, leur délicieux sacrifice de louanges éternelles?

Enfin, j'ajouterai que ce que nous donnons rejaillit sur nous avec plus d'abondance. D'abord, l'acte même d'une si grande et si généreuse charité est à lui seul, une satisfaction pour nos péchés; car, si une aumône donnée pour soulager un besoin temporel satisfait au delà de la plupart des autres bonnes oeuvres, quelle est donc la puissance de ces aumônes spirituelles?

Ensuite, quiconque sacrifie quelque chose pour la gloire de Dieu en est récompensé au centuple. Le Seigneur nous accordera donc de telles grâces que nous n'aurons qu'un court séjour à faire dans le purgatoire, ou bien il inspirera à d'autres fidèles la pensée de prier pour nous. C'est un axiome qu'on ne perd rien en perdant pour Dieu.

P. FABER.

LE NOUVEL EVEQUE DE CHATHAM

S. G. Mgr P. A. Chiasson, de la Congrégation des Eudistes, évêque de Lydda et vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, a été nommé évêque de Chatham, au Nouveau-Brunswick.

Né au Cap-Breton, de parents acadiens, le 26 novembre 1867, ordonné prêtre le 4 juin 1898 et nommé évêque de Lydda le 13 août 1917, Mgr Chiasson fut sacré le 18 octobre de la même année par S. E. le cardinal Bégin. Il quitte un vicariat apostolique, où il était profondément estimé et où il a fait beaucoup de bien pendant les trois années de son administration. Il succède à feu Mgr Thomas Barry, décédé le 19 janvier dernier.

"Le diocèse confié à la sollicitude de Mgr Chiasson," dit une revue eudiste de Chicoutimi, *L'Echo du Sacré-Coeur*, "comprend plus de 75,000 fidèles, dont les cinq sixièmes au moins sont acadiens, 73 prêtres séculiers, 17 Eudistes, 4 Trappistes et 5 Basiliens. Il possède 2 collèges, l'un dirigé à Chatham par les Basiliens de

Toronto, l'autre, à Bathurst, par les Eudistes, 4 hôpitaux, dont un lazaret pour les lépreux à Tracardie, 2 orphelinats et 3 couvents. Enfin, dans le diocèse de Mgr Chiasson, les Eudistes ont aussi leur scolasticat, leur noviciat et ils y auront bientôt leur juvénat".

Nos respectueuses félicitations et nos meilleurs voeux au nouvel évêque de Chatham. *Ad multos annos!*

CHEZ LES FILLES DE LA CROIX

Le 23 septembre S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de profession religieuse dans l'église de Saint-Adolphe et y a prononcé le sermon de circonstance.

Trois religieuses canadiennes des Filles de la Croix ont fait leurs vœux perpétuels. Ce sont les Rdes Soeurs Emma St-Jean, née Ernestine Lagassé, de Saint-Adolphe, du couvent de Saint-Maurice; Eugénie St-Jean, née Amélie Georges, de Saint-Maurice, du couvent de Willow-Bunch; Anne St-Gabriel, née Germaine Péroquin, de Saint-Jean-Baptiste, du couvent de Saint-Malo.

Ces trois professions portent à six le nombre des professes perpétuelles canadiennes de cette communauté venue de France il y a seize ans. Il y a aussi actuellement au Canada une professe temporaire canadienne, tandis que cinq novices canadiennes achèveront leur noviciat à La Puye, en France, au mois de mai prochain. De plus, pour faciliter le recrutement des vocations canadiennes, ces bonnes soeurs ont ouvert le mois dernier au couvent de Saint-Adolphe un juvénat qui compte cinq postulantes. Ces dernières peuvent être reçues dès l'âge de quinze ans.

SOEUR THERESE DE L'ENFANT JESUS

Nos lecteurs trouveront dans nos pages d'annonces celle d'un dépôt canadien, à Montréal, d'objets concernant la Soeur Thérèse de l'Enfant Jésus. Il a été fondé par M. Joseph Goyer, avec l'assentiment du Carmel de Lisieux. On n'y trouve que les articles publiés ou mis en vente par le dit Carmel. Ce bureau a aussi pour objet de dénoncer les contrefaçons et il rappelle qu'aucune statue ou buste de la sympathique et bienfaisante Carmélite ne doit être mis en vente avant sa béatification et sans l'autorisation des ayants droit. Adresse : 90 Ouest, Avenue des Pins.

NOCES D'ARGENT SACERDOTALES

DE M. L'ABBE J.-C. ST-AMANT

Curé de Lorette

Le 21 septembre les paroissiens de Lorette ont célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination de leur curé, M. l'abbé Joseph-Clovis St-Amant.

Né à Saint-Alban le 24 février 1870, le jubilaire fit ses études au Séminaire de Québec, où il fut ordonné par Mgr Labrecque le 21 septembre 1895. Il vint immédiatement à Saint-Boniface, où il fut d'abord vicaire à la cathédrale. L'année suivante, il fut nommé missionnaire du district de la rivière La Pluie avec résidence à Fort Frances. Trois ans plus tard, en 1900, il alla demeurer à Pinewood et continua à desservir le même district, et en plus eut la charge de plusieurs postes voisins situés dans le Minnesota. En 1907, il fut appelé à la cure de Saint-Jean-Baptiste, quittant avec peine les pénibles missions qu'il avait desservies pendant de si longues années. L'an dernier il fut nommé curé de Lorette.

Ce sont ces vingt-cinq années si bien remplies que célébrèrent les paroissiens de Lorette. S. G. Mgr l'Archevêque et près de cinquante prêtres s'unirent à eux. Mgr Lemieux, P. D., curé de Grandes Fourches, et M. l'abbé Deshaies, curé de Warroad,—où le jubilaire bâtit une église en 1906—étaient venus des Etats-Unis.

Les fêtes commencèrent la veille par une jolie séance au couvent dirigé par les Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe. Dans des chants et des dialogues de circonstance les élèves présentèrent leurs hommages et leurs vœux à leur cher curé et lui offrirent de gracieuses gerbes de fleurs, symbole de leurs sentiments.

Le jour de la fête, il y eut messe solennelle chantée par le jubilaire, assisté de deux anciens condisciples du Séminaire de Québec, M. l'abbé J.-E. Derome, curé d'Oak Lake, et M. l'abbé J.-O. Lizotte, curé de Keewatin. S. G. Mgr l'Archevêque assistait au trône, assisté de M. l'abbé G. Cloutier, curé de Saint-Norbert, et de M. l'abbé E. Rocan, curé de Sainte-Agathe. M. l'abbé J.-H. Prud'homme, chancelier, remplissait les fonctions de maître des cérémonies. Le chant était sous la direction de M. l'abbé L.-A. Fortin, du Petit Séminaire, tandis que M. l'abbé I. Macaire, curé de Saint-Malo, accompagnait. Plusieurs prêtres prêtèrent leur concours aux chœurs de la paroisse et la messe fut chantée avec un succès marqué.

A l'évangile, M. l'abbé J.-A.-M. Jolys, curé de Saint-Pierre, monta en chaire et prononça un éloquent sermon de circonstance. Il parla de la grandeur du sacerdoce et montra dans le prêtre l'homme de la vérité, de la justice et de la charité. Il loua discrètement les vertus et les travaux du jubilaire et lui souhaita de continuer à servir ainsi Dieu et les âmes pendant un autre quart de siècle.

A l'issue de la messe, les paroissiens exprimèrent, en une très belle adresse inspirée par la foi et la reconnaissance, leurs sentiments à leur cher curé et lui firent présent d'un riche calice. Avec une émotion facile à comprendre, le jubilaire répondit à ces vœux de fête; il donna cours à sa reconnaissance envers Dieu et remercia tous ceux qui avaient bien voulu s'unir à lui en ce beau jour. Il rappela le souvenir de son prédécesseur, le bon M. Dufresne, que la maladie tient éloigné de "la bonne population de Lorette", comme il se plaît à l'appeler, et qui est présent d'esprit et de cœur. Le *Te Deum*, chanté avec entrain par toute l'assistance, mit le couronnement à l'expression de la reconnaissance.

* * *

Le midi, il y eut grand dîner paroissial préparé et servi par les dames et les demoiselles. De magnifiques chants canadiens, auxquels répondaient les convives, égayèrent ces agapes mieux qu'un orchestre. M. l'abbé Le Guistrannee, de la Maison Saint-Joseph d'Otterburne, chanta à la louange du héros de la fête plusieurs heureux couplets de sa composition, avec refrain. M. l'abbé S. Caron, vicaire à la cathédrale et organisateur de la fête, donna lecture de la lettre suivante de S. G. Mgr Mathieu, archevêque Régina et ancien professeur du jubilaire :

Archevêché de Régina, 9 septembre 1920.

Bien cher Monsieur,

Qu'il me ferait plaisir d'aller prendre part à cette fête organisée en l'honneur de mon ancien et toujours cher élève, dont je garderai toute ma vie le meilleur souvenir. Malheureusement ce jour-là je serai à donner la confirmation dans une paroisse que je ne puis contrister par mon absence.

Je serai avec vous de cœur; je prierai avec vous pour cet excellent prêtre et je demanderai au bon Dieu de le garder encore longtemps au respect et à l'affection de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Je vous remercie d'avoir ainsi pensé à moi et je vous prie de croire à ma gratitude et à mon sincère attachement.

† O.-E. Mathieu,
Arch. de Régina.

S. G. Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface félicita les paroissiens de Lorette de la belle fête qu'ils avaient organisée en l'honneur de leur digne curé et rappela à grands traits ses vingt-cinq années de sacerdoce. Il vint dans le diocèse pour se dévouer aux missions. A la fin de son Séminaire, il avait pensé aux missions de Chine. Il trouva un vaste champ à son zèle dans la région de la rivière La Pluie. Les débuts de ces missions étaient remplis de difficultés. Il les quitta à regret en 1907, lorsque l'obéissance l'appela à Saint-Jean-Baptiste. Il est à Lorette depuis peu, mais "je constate," ajouta Monseigneur, "qu'il occupe déjà une large place dans le coeur de ses nouveaux paroissiens."

Dans l'après-midi les Enfants de Marie de la paroisse offrirent leurs hommages et leurs vœux au jubilaire par une jolie séance et les élèves répétèrent leur séance de la veille. Le cher curé remercia paternellement les unes et les autres.

Le soir, il y eut concert donné par M. Salomon Hélie, ténor manitobain, et ses artistes. La soirée se termina par des feux de joie, dirigés par M. l'abbé Macaire.

Cette mémorable journée vivra longtemps dans le souvenir des paroissiens. Nous joignons nos vœux aux leurs et nous disons avec eux au bon et digne curé : *Ad multos annos!*

LETTRES DE MGR PROVENCHER A MGR IGNACE BOURGET

St-Boniface, 30 décembre 1845.

Monsieur,

(Suite)

Je me chargerai de deux Soeurs jeunes professes et capables d'instruire. Il n'est pas inutile de dire qu'elles doivent être choisies et capables de monter en grade par la suite. Les novices du pays ne donnent point de grandes espérances pour parvenir aux premiers échelons. Celles qui sont venues professes vieilliront, mourront, etc, et toutes ne sont pas propres à l'enseignement. Ainsi, mon cher Seigneur, pensez à nous servir de manière à faire honneur à la maison de Montréal, dont nous pourrons nous passer pendant quelques années au moyen de deux de plus. Mes écoles faites par des laïcs sont à peu près de l'argent perdu; peu d'enfants les fréquentent, au lieu que celles des Soeurs se soutiennent à peu près au même nombre.

M. Thibault a baptisé 500 enfants dans son excursion d'été..

Il sera probablement nécessaire, du moins avantageux, que M. Belcourt reste par ici jusqu'en 1847, afin d'initier pendant l'hiver prochain à la langue sauteux, qu'on ne parle pourtant pas au-delà du Pads. Mais depuis là jusqu'à Montréal elle est nécessaire. En l'apprenant tous, les missionnaires seront capables de rendre service en plus d'endroits, outre qu'ils auront dans la tête à peu près le grammatical des autres langues. Au reste, il n'y a personne pour enseigner d'autres langues.

M. Truteau voudra bien me faire savoir le montant de la dépense du voyage des Pères, afin de voir si j'y gagnerai bien en faisant passer les autres par St-Pierre.

Mes amitiés respectueuses à Monseigneur de Martyropolis. Mes saluts à MM. les chanoines et autres prêtres de la ville, qui pensent encore à moi, et surtout au Rév. Père Guigues et à ses confrères.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

† J. N. Ev. de Juliopolis, Vic. Apost.

* * *

St-Boniface, 16 juin 1846.

Monseigneur,

J'ai reçu l'honneur de votre lettre du 24 avril le 7 juin. Nous sommes tous vivants. M. Laflèche, qui a manqué son voyage du Pads, en mars, parce que tout lui a manqué quand il a été rendu au lac Manitoba, va partir en juillet avec le R. P. Taché pour se rendre à l'Isle à la Crosse où M. Thibault a été si bien reçu par les sauvages l'année dernière. J'avais un canot et des hommes pour les mener par le lac Manitoba, mais Sir George a offert des passages gratis sur les berges de la Compagnie. Ceci accommodait mieux la bourse et donnait l'espoir que nos missionnaires seraient mieux traités par la même compagnie. Le bon Dieu même les gens comme il veut.

Je craignais beaucoup qu'il (Sir George) ne fût pas bien disposé à notre égard pour certaines raisons politiques, car la politique est rendue ici. Il y a eu des mécontentements pendant l'hiver, on a voulu faire connaître les griefs du pays à la reine. M. Belcourt s'est montré ouvertement et a rédigé une pétition qui a été signée par une majorité; elle est partie avec la caravane; l'envoyé, James Sinclair, marchand, doit passer par Montréal. M. Belcourt prétend avoir rendu un service immense au pays, en empêchant une émeute qui aurait eu de mauvaises suites, car les gens étaient très montés; on voulait faire des voies de fait. M.

Belcourt leur a montré un chemin plus honnête; vous pensez bien que la Compagnie voyait cela d'un mauvais oeil. On échange des lettres en ce moment. Sir George n'avait pas encore vu M. Belcourt qui est retenu chez lui par la maladie des sauvages; la rougeole a jeté tout le monde sur le grabat; il m'a dit qu'il désirait le voir. Je crois qu'il ne cassera pas les vitres. Je ne pouvais guère approuver cette démarche; on ne m'a pas demandé conseil; j'ai parlé et on a avancé. Un traiteur à Pembina a tourmenté la Compagnie tout l'hiver; elle a doublé le prix de la pelletterie: ce qui n'a pas empêché les gens, qui étaient déjà montés d'aller traiter à Pembina. On a pris la liberté du commerce des fourrures: grand crime aux yeux de la Compagnie.

Je prie Votre Grandeur d'accepter des lettres de Grand Vicaire que j'ai l'honneur de lui adresser, mais je n'ai pas de copie de mes pouvoirs pour le moment. J'envoie une feuille en blanc pour Monseigneur Prince: il y a plus de scribes à Montréal qu'ici.

... Ces deux filles (Soeurs Whiteman et Cusson venues en qualité de postulantes l'année précédente) avec la Soeur Connolly vont prendre l'habit demain 17 juin. . . La Soeur Connolly a de l'esprit mais d'un caractère un peu haut; elle a pourtant le courage de se plier, de sorte qu'on est très content d'elle. La Soeur Cusson est une bonne fille, qui pourra avec le temps s'instruire assez pour instruire les autres. Reste la Soeur Nolin qui n'a pas fini le temps marqué par la règle.

J'envoie l'acte de mariage d'André Guy et de Françoise Desmarais. Je suis bien aise d'apprendre que le bon évêque de l'Orégon a pu régler ses affaires. Il taille à même la pièce. M. Demers m'a écrit que lui et ses confrères se dégoûtaient un peu, qu'il n'avait pas enregistré les lettres de Grand Vicaire envoyées après le départ de Sa Grandeur, dont il ne se plaint pas, mais plutôt du pays, de la boisson qu'on distille; il finit par dire qu'il pourrait bien venir me demander une place. Un curé du Canada s'est aussi offert à moi; je ne sais ce que je répondrai; il est peut-être mieux de laisser le pays se pourvoir de religieux; il y aura plus d'ensemble et d'union de vues. C'est dommage que le Canada ne donne aucun sujet.

Très certainement on n'aimera pas ici à avoir un clergé tout français. Le R. P. Aubert aura de la difficulté à parler sauvage, il a fait des progrès dans l'étude de cette langue. Les missions ne seront pas sa partie brillante, autant que je puis voir. Il va partir avec M. Belcourt qui se propose de l'initier ou le faire connaître aux sauvages pendant l'été. M. Belcourt se propose d'initier les nouveaux venus pendant l'hiver et de s'en aller l'été prochain: c'est du moins ce qu'il a dit à M. Laflèche ces jours-ci. Le R. P.

Aubert est un excellent caractère et un bon ouvrier en sa langue, peut-être pourra-t-il réussir en mission. Le zèle vainet bien des difficultés. Nous vivons en commun : c'est le moyen de moins dépenser et de faire plus de bien. Ce bon Père est uevenu tout rond et tout rubicond. J'écrirai plus tard à M. Truteau, dont j'ai reçu une lettre. Le voyage des Révérends Pères a coûté moins cher que je pensais. On en a payé les frais à Lyon. M. Truteau pourra donner quelque argent à Simon qui paraît plus mal à son aise que jamais; ils sont tous sans santé. Vous jugerez dans votre sagesse. Il vaut mieux faire la charité à ses proches qu'aux étrangers. La veuve Renaud pourra aussi être assistée. Tâchez qu'elle élève bien ses enfants et surtout qu'elle leur fasse apprendre à gagner leur vie.

La démission de M. Quiblier mettra l'évêché mieux avec le séminaire : ce qui est plus selon l'ordre.

Je salue de tout coeur Monseigneur de Martyropolis et MM. les chanoines. Je suis en union de vos bonnes prières et saints sacrifices et avec un très grand respect, à la hâte et sans relire, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

† *J. N. Ev. de Juliopolis.*

DANS LA MONTAGNE DE PEMBINA

Le dimanche, 26 septembre, S. G. Mgr l'Archevêque a assisté à la grand'messe à Saint-Léon et y a prononcé le sermon, au cours duquel il a félicité le curé et les paroissiens qui viennent de peindre leur église à neuf et de la décorer.

Dans l'après-midi, Sa Grandeur s'est rendue à Swan Lake où elle a béni solennellement le nouveau et magnifique collège du Sacré Coeur, construit par les Frères de Notre-Dame de la Miséricorde de Belgique. Ce collège, qui est un pensionnat pour garçons, prépare spécialement au commerce et à l'agriculture. Il est placé à proximité du village, sur une ferme de 320 acres. Neuf Frères s'occupent de l'enseignement et de la culture. Une vingtaine d'élèves y suivent les cours depuis le commencement du mois.

La cérémonie de la bénédiction avait attiré une assistance considérable. Plusieurs prêtres de la région étaient présents. Monseigneur parla en français et en anglais et M. l'abbé E. Kwakman, curé de la paroisse du Sacré Coeur de Saint-Boniface, en flamand. Ce collège ne manquera pas de faire beaucoup de

bien dans cette partie prospère du diocèse, où l'influence catholique pénètre de plus en plus.

Monseigneur vint passer la nuit à Somerset et le lendemain alla faire visite à M. l'abbé Joseph Picod, le curé de la nouvelle paroisse de Saint-Lupicin, qui est présentement à construire un presbytère.

COLLEGES CLASSIQUES DE SASKATCHEWAN

Deux collèges classiques ont été fondés il y a deux ans dans le diocèse de Régina : un français à Gravelbourg, qui vient d'être confié aux Oblats, et un collège anglais à Régina dirigé par les Jésuites. Les Bénédictins de la colonie allemande du diocèse de Prince-Albert en fondent un troisième à Muenster. Ils ont recueilli à cette fin, au cours de l'été, la belle somme de \$50.000. *L'Association Catholique Franco-Canadienne* et les *Chevaliers de Colomb* de la Saskatchewan ont entrepris de prélever la même somme pour chacun des collèges du diocèse de Régina. S. G. Mgr Mathieu vient d'adresser des lettres d'encouragement aux deux Associations, dont l'une travaille pour le collège de Gravelbourg et l'autre pour celui de Régina. Ces deux lettres sont à peu près identiques. Voici le texte de celle adressée à l'A. C. F. C.

Messieurs :

Vous voulez bien donner votre concours à la fondation de notre cher Collège français de Gravelbourg qui est le seul dans lequel vos enfants pourront apprendre à bien manier la langue de de leurs ancêtres qu'ils ont tant intérêt à conserver.

Vous comprenez la nécessité de ce collège dont les bons Pères Oblats ont pris la direction; vous savez que vos enfants, après avoir passé quelques années entre les mains des saints religieux qui les auront formés, sortiront de cette maison pieux, craignant et servant Dieu, et deviendront la consolation, le bonheur et l'honneur de leurs parents.

Cette oeuvre est la plus importante de toutes celles auxquelles vous puissiez vous dévouer. Il nous faut absolument fonder, soutenir de ces écoles ayant pour base l'instruction religieuse. Ces fondations qui ont un rapport si direct au salut des âmes sont d'une tout autre importance que les maisons hospitalières dont l'unique destination est le soulagement des corps. Eclairer les intelligences, épurer les coeurs, former les consciences, sanctifier

les âmes, voilà la belle oeuvre que fera ce collègue et à laquelle vous voulez bien vous dévouer.

Je vous en félicite et je vous en remercie de tout coeur. Dieu vous récompensera du zèle que vous êtes décidés d'y mettre en répandant sur vous et les vôtres ses précieuses faveurs.

Vous allez coopérer au salut des âmes. Or, dit saint Denis, "coopérer au salut des âmes est ce qu'il y a de plus beau dans la vie du chrétien."

Vous allez contribuer à faire élever de bons chrétiens et d'excellents citoyens. Notre chère Eglise et notre belle patrie vous en seront reconnaissantes.

Vous allez prouver par des actes que vous tenez à ce que vos chers enfants continuent à savoir et à parler la langue française, ce joyau d'un prix inestimable, cette oeuvre d'art travaillée par des siècles, accessible à toutes les hautes pensées et à tous les nobles sentiments.

Vous allez faire partager vos nobles sentiments par vos compatriotes; vous allez les encourager à donner généreusement aux directeurs de ce collège qui ont absolument besoin de leur aide. Vous ferez ainsi la plus méritoire des oeuvres.

Vous allez montrer par le zèle dont vous allez faire preuve le bon esprit qui vous anime, le bien que peut faire votre Association, l'aide qu'elle veut offrir au clergé quand il s'agira d'oeuvres nécessaires ou utiles à notre chère Eglise.

Puisse Dieu bénir vos efforts. Puisse-t-Il les rendre féconds. Vous pouvez compter sur ma vive reconnaissance et mon sincère attachement.

1 octobre 1920.

† OLIVIER-ELZEAR,
Archevêque de Régina.

LE ROLE DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

(A propos du cinquantenaire de l'entrée des Terres de Rupert et du Nord-Ouest dans la Confédération canadienne)

On nous demande quelques lignes sur ce sujet. Nous acceptons bien volontiers une telle invitation car elle nous permet de raviver une page d'histoire fort honorable pour les pionniers français du nord-ouest canadien.

La Confédération canadienne, sitôt qu'elle fut constituée, en 1867, songea immédiatement à élargir ses frontières. Même pendant la Conférence de Québec des projets d'agrandissement avaient été formulés. Le pays de la Rivière-Rouge, avec son sol fertile et

sa magnifique étendue, avait déjà captivé l'œil perspicace des hommes d'État qui avaient présidé aux délibérations de Québec.

Dès 1868, le gouvernement canadien envoya deux délégués à Londres pour négocier avec la compagnie de la Baie d'Hudson la cession des terres de Rupert et du Nord-Ouest. La compagnie de la Baie d'Hudson, propriétaire du nord-ouest canadien par charte royale datée de l'année 1670, céda ses droits moyennant une somme de trois cent mille livres sterling, et d'autres conditions avantageuses. Ce marché, par lui-même, ne plaçait pas le pays dans les frontières du Canada. Il fallait que le gouvernement impérial ratifiât d'abord le transfert. Sans attendre cette ratification pourtant essentielle, le gouvernement du Canada dépêcha des arpenteurs à la Rivière-Rouge; il fit voter *un Acte concernant le gouvernement provisoire de la terre de Rupert et des territoires du Nord-Ouest après que ces territoires auront été unis au Canada*; il nomma un gouverneur,—enfin il posa des actes par lesquels il affirmait son autorité comme définitivement constituée.

Or, il y avait à la Rivière-Rouge un gouvernement dûment constitué : le Conseil de la Colonie d'Assiniboia, auquel la compagnie de la Baie d'Hudson avait confié l'administration civile du pays. Ottawa ignore d'abord ce gouvernement. Qui ne voit la faute politique sérieuse et l'injustice commises ici par le gouvernement canadien? En temps de paix, on ne peut forcer un peuple de joindre, sans être consulté, ses destinées à celles d'une autre nation. Et c'est précisément ce que fit le gouvernement canadien vis-à-vis la population de la Rivière-Rouge en 1868.

Les Métis de la Rivière-Rouge refusèrent de se plier à de telles méthodes. Ils récusèrent l'autorité sur eux du gouvernement canadien. Ils continuèrent de reconnaître le vieux droit seigneurial de la compagnie de la Baie d'Hudson, mais ils nièrent à la compagnie de la Baie d'Hudson le pouvoir de disposer de leurs droits civils sans les consulter. L'attitude qu'ils prirent alors est inattaquable devant l'histoire. Le pays se trouvait sans gouvernement; c'était le chaos. Dans semblable occurrence, les colons de la Rivière-Rouge avaient le *droit constitutionnel* de former un gouvernement de nécessité, qui devenait un pouvoir légitimé. C'est pourquoi le gouvernement provisoire était revêtu de l'autorité souveraine et avait le droit d'être reconnu comme tel dans le pays.

* * *

Le gouverneur *canadien* se rend à Pembina, petite ville de la frontière américaine, et se prépare à pénétrer dans la colonie d'Assiniboia.

Le Conseil de la Colonie d'Assiniboia, par la voix de son gouverneur et de ses principaux fonctionnaires, se désiste de tous pouvoirs et prononce sa propre extinction. C'est alors que les différents groupes de la population se réunissent en Conseil National, avec John Bruce comme président et Louis Riel comme secrétaire. Le gouvernement d'Assiniboia ayant fait retrait, les Métis, avec leur gouvernement légitime, issu d'un acte strictement légal, passent *sous l'autorité immédiate* de la couronne britannique.

Le Conseil National envoie une délégation à Pembina au devant du gouverneur McDougall "pour le prier de ne pas pénétrer dans le pays" avant qu'un arrangement ne soit intervenu entre le peuple de la Rivière-Rouge et celui du Canada. Le gouverneur veut à tout prix atteindre sa capitale! Il introduit sur le territoire deux émissaires spéciaux : d'abord son secrétaire, M. J.-A.-N. Provencher, Canadien-français, parent de Mgr Provencher qui est chargé de *causer* avec les Métis; puis le colonel Cameron, chargé, lui, de se rendre au fort Garry. Les Métis reconduisent les deux hommes à la frontière et s'emparent eux-mêmes du fort Garry, le 2 décembre 1869.

Malgré ses insuccès, M. McDougall, toujours immobilisé à Pembina, lance une proclamation au nom de Sa Majesté la Reine; il fait déclarer à Sa Majesté que la terre de Rupert et les territoires du Nord-Ouest sont transférés au Canada et que lui, William McDougall, est lieutenant-gouverneur du pays. Le même jour, cet extraordinaire gouverneur lance une seconde proclamation autorisant le colonel Dennis "à lever, organiser, équiper, approvisionner une force armée suffisante dans les dits territoires" et avec cette force armée "attaquer, arrêter, désarmer et disperser, et à cet effet, assaillir, faire feu, abattre, renverser ou enfoncer tout fort, maison, retranchement où les rebelles pourraient se trouver."

Lord Granville, ministre des Colonies dans le gouvernement impérial, mis au courant, télégraphie au gouverneur général le 26 janvier 1870 : "Je regrette sérieusement la proclamation émise par M. McDougall et la commission envoyée par lui au colonel Dennis. La proclamation porte que la terre de Rupert a été transférée au Canada par Sa Majesté, ce qui n'a pas été fait. Il assume l'autorité de lieutenant-gouverneur, qui ne lui appartient pas."

Le 7 décembre, le Conseil National s'était emparé des chefs de ce qu'on appelait à la Rivière-Rouge le *Canadian Party*. Le 8 décembre, il avait pris le titre de Gouvernement provisoire et à son tour lançait une proclamation où il se disait la seule autorité légitime du pays. Après avoir invoqué le Dieu des Nations, le Conseil déclare solennellement : 1. "la déchéance du gouverne-

ment de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui a abandonné le pays en le transmettant à un pays étranger; 2. qu'il refuse de reconnaître l'autorité du Canada, qui prétend s'imposer contrairement aux intérêts de la population et à ses droits de sujets britanniques; 3. qu'en envoyant, le 1er novembre, une expédition militaire pour chasser du territoire W. McDougall et ses compagnons, il n'a fait qu'agir conformément au droit sacré qui commande à tout citoyen de s'opposer à l'envahissement de son pays; 4. qu'il continuera à s'opposer à l'établissement de l'autorité du Canada dans la forme annoncée, et déclare devant Dieu et devant les hommes le gouvernement du Canada responsable des conséquences. De plus, le Conseil National déclare au nom du peuple de la terre de Rupert et du Nord-Ouest, avoir établi un Gouvernement provisoire et le tenir pour la seule autorité existante, et déclare enfin que le Gouvernement provisoire sera toujours prêt à entrer en négociations avec le gouvernement canadien pour tout ce qui serait favorable au bon gouvernement et à la prospérité du peuple." (*Saint-Pierre-Jolys*, par M. l'abbé J.-M. Jolys.)

Cette proclamation est signée par John Bruce et Louis Riel, secrétaire.

Le même jour, Riel devient président du Gouvernement provisoire.

A Ottawa, on s'aperçoit enfin qu'on a accumulé plus que de raison les bévutes; devant la résistance des Métis, devant les désapprobations qui viennent de Londres, il faut bien que les ministres canadiens arrivent à la conclusion que le dégât doit être réparé. On prie en conséquence l'illustre Mgr Taché de revenir de Rome, où il s'était rendu pour le Concile du Vatican. Mgr Taché, malgré ses admirables qualités de courtoisie, est bien forcé de dire aux ministres canadiens qu'ils n'ont pas le beau rôle. Il indique le remède: négocier enfin avec le peuple de la Rivière-Rouge, c'est-à-dire avec le Gouvernement provisoire, l'autorité légitime du pays. Les ministres prient Mgr Taché d'engager le gouvernement provisoire à envoyer des délégués le plus tôt possible à Ottawa. Le gouvernement provisoire nomme ses parlementaires: le curé Ritchot, le juge Black et Alfred Scott, qui apportent avec eux, à Ottawa, ce document fameux qu'on a appelé la *Liste des Droits*.

* * *

Les ministres canadiens, par crainte du fanatisme ontarien, cherchèrent à ne pas reconnaître officiellement le gouvernement provisoire. Le gouvernement fédéral essaya de traiter avec les représentants manitobains comme si ces représentants étaient uniquement chargés de pourparlers officieux entre une partie de la

population canadienne et son gouvernement central. M. l'abbé Ritchot, qui, par ses qualités de perspicacité et de sens politique, prit de fait le rôle de chef de la délégation, refusa de négocier jusqu'à ce qu'on l'eût reconnu comme délégué officiel *d'un autre pouvoir*. Quand on lui eut donné satisfaction sous ce rapport, les conférences commencèrent.

Le 22 mars 1870, le Sous-Secrétaire d'Etat pour les Colonies fit savoir au gouverneur général à Ottawa qu'il ne devait pas employer de troupes pour imposer la souveraineté du Canada au peuple de la Rivière-Rouge si *celui-ci n'en voulait pas*. Le 23 avril, lord Granville faisait savoir que le gouvernement du Canada "devra accepter la décision du Gouvernement impérial pour chaque article de la *Liste des Droits*." Si les délégués du Gouvernement provisoire avaient eu connaissance de cette attitude ferme et juste du gouvernement britannique! Néanmoins, les négociations se poursuivirent, assez laborieusement il faut le dire, et le 3 mai le gouverneur général pouvait mander à lord Granville qu'on en était arrivé à des termes satisfaisants pour les deux parties. Le même jour, l'Acte du Manitoba était adopté par le parlement canadien, et le 12 du même mois il était sanctionné. Le 15 juillet, Sa Majesté la Reine proclamait le transfert au Canada de la terre de Rupert et des territoires du Nord-Ouest. Et ce pauvre McDougall qui, le 1er décembre précédent, avait lancé une proclamation au nom de la Reine disant que tout était fini et que le territoire était canadien!

* * *

L'exacte vérité c'est, par conséquent, que la transmission de l'autorité au gouvernement canadien vint du Gouvernement provisoire institué à la Rivière-Rouge par Louis Riel et la population métisse.

La pensée qui anima les chefs du Gouvernement provisoire n'a pas toujours été bien comprise: leur rôle n'a pas toujours été apprécié à son exacte valeur. Ces hommes furent loyaux à la population qui leur avait confié ses intérêts, mais il furent en même temps d'une loyauté absolue à la Couronne britannique.

On peut lire ces lignes significatives dans la *Vie de Mgr Taché*: "Les Etats-Unis firent au Gouvernement provisoire des offres considérables en hommes et en argent, pour le cas où les troupes canadiennes viendraient attaquer les Métis; ils offrirent des sommes à un montant de plus de 4 millions de dollars, des hommes et des armes. L'évêque dissuada fortement le gouvernement de les accepter." Le Gouvernement provisoire demeura fidèle à la Couronne et refusa ces avances.

Le Gouvernement provisoire fut aussi l'objet des sollicitations des Fœniens des États-Unis. Encore ici, il demeura fidèle à la Couronne britannique.

Ce qu'il importe peut-être de faire ressortir davantage dans ces quelques notes, c'est le soin avec lequel ce gouvernement s'occupait de garantir à la population de la Rivière-Rouge, sous le nouveau régime, tous les droits qu'elle possédait comme Colonie d'Assiniboia. Quand on lit la *Liste des Droits* on constate que les intérêts matériels furent l'objet d'une grande attention. Quant aux intérêts de religion et de langue, le Gouvernement provisoire s'en occupa comme doit s'en occuper un gouvernement vraiment chrétien. L'Acte du Maniaoba fut accepté par la population métisse comme un document irréfutable, qui sauvegarderait les *desiderata* formulés dans la *Liste des Droits*.

Le récit des négociations d'Ottawa montre bien qu'il y eut *entente, arrangement, contrat*. Si plus tard le français cessa d'être langue officielle au Manitoba, si plus tard les écoles séparées furent abolies, on ne peut en tirer qu'une seule conclusion : les hommes d'Etat qui succédèrent à ceux de 1869 au Manitoba ont violé l'*esprit* de l'acte organique de la province. C'est un triste métier que d'ignorer la fin expresse d'une loi dès qu'on peut équivoquer sur la *lettre* de cette loi.

Résumons ainsi sans la moindre hésitation le rôle du Gouvernement provisoire : il a réfuté une fois de plus par des actes nets et clairs, l'accusation de déloyauté qu'une partie de la population anglaise du Canada porte trop souvent contre la population française ; il a affirmé le respect des droits de la population catholique ou protestante, anglaise ou française, de la Colonie d'Assiniboia ; il a maintenu l'ordre au milieu d'une population alarmée et surexcitée ; il a donné une leçon aux autorités canadiennes sur la manière de traiter avec les territoires britanniques dans l'Amérique du Nord ; au point de vue catholique et français, il a lutté courageusement et sauvé pour au moins trente ans, la religion et la langue.

L'Action Française.

Noël Bernier.

— La librairie Gabriel Beauchesne, de Paris, a réédité le savant ouvrage de Dom Benoît : *La cité anti-chrétienne au XIX^e siècle*. 4 volumes in-8. On vend séparément la première partie : *Les erreurs modernes*, 2 vol., 15 fr., et la deuxième partie : *La Franc-Maçonnerie*, 2 vol., 15 fr. Ces volumes sont en vente à Montréal et à Québec.

DING ! DANG ! DONG !

— La Congrégation des O. M. I. tient pendant ce mois à Rome un Chapitre Général. Le Canada, et particulièrement l'Ouest, y est représenté par plusieurs délégués. A raison de la guerre, la Congrégation n'avait pas eu d'assemblée capitulaire depuis douze ans.

— Les Missionnaires Oblates du S. C. et de M.-I. de Saint-Boniface ont ouvert un Jardin de l'Enfance à Gravelbourg le 15 septembre.

— Le 22 septembre, S. G. Mgr. Nicéas Budka, évêque des Ruthènes du Canada, a demandé en cour à Winnipeg à devenir sujet canadien. La demande a été référé au département de la Secrétairerie d'Etat qui s'occupe de ces questions.

— Le 4 octobre, la Rde Mère Dugas a été élue supérieure générale des Rdes Soeurs Grises de Montréal, en remplacement de la Rde Mère Piché, dont le deuxième terme d'office était expiré.

— Le dimanche, 10 octobre, S. G. Mgr. l'Archevêque a béni un monument du Sacré Coeur érigé sur la place de l'église à Saint-Pierre et y a prononcé le sermon de circonstance.

— Le R. P. A. Poulet, O. M. I., vient d'être appelé au Juniorat de Saint-Boniface en qualité de prédicateur de retraites dans les paroisses.

— Le presbytère du lac du Bonnet a été entièrement détruit par un incendie le 14 octobre. M. l'abbé J.-E. Tétreault, curé, a perdu sa bibliothèque et ses habits. Nos vives sympathies.

— Au moment où nous mettons sous presse, le R. P. Charles Deutchler, curé de Saint-Alphonse, célèbre ses noces d'argent sacerdotales. Nous en rendrons compte au prochain numéro.

R. I. P.

— R. P. Joseph Guth, O. M. I., missionnaire depuis 1909 à Tramping Lake, diocèse de Prince-Albert, décédé à l'hôpital d'Edmonton le 21 septembre. Originaire de Strasbourg, le défunt était âgé de 38 ans et rendait de précieux services par ses connaissances linguistiques. Il a été inhumé à Saint-Albert.

— Rde Soeur Philomène Drapeau, des Soeurs Grises de Montréal, ancienne missionnaire du Manitoba et de Fort Totten, décédée à Montréal.

— Rde Soeur Sébastien, née Adèle Vandal, des Soeurs Grises de Montréal décédée à Saint-Boniface.

Vins de Messe

**ST-LUC
ST-BRUNO**

**TABERNACLE
ST-ALBERT**

Vins liturgiques pour le Saint Sacrifice de la Messe, approuvés par Sa Grandeur Monseigneur A. A. Sinnott, Archevêque de Winnipeg. Ces vins sont expédiés en caisse de 12 bouteilles ou en fûts. Tous nos vins sont garantis et se conservent dans des conditions normales.

Eaux Minérales

Vichy—"Source Active", eau naturelle de Saint-Yorre et Vichy "Celestins"

Vin Nectar

Vin Nectar "Mousseux", Le champagne apprécié. Vin Nectar "Tonic Port". Vin Nectar "Gingembre". Vin Nectar "Rouge". Vin Nectar "Blanc".

Les vins Nectar ne contiennent pas plus de 2½% d'alcool.

Cigares

Celestina Havane. Valeur extra. Cinq grandeurs en boîte de 25 et 50 cigares

Tabacs

Valiquette, hachés de feuilles choisies et garantis naturels. En paquets : No 40, 50, 60, 80 et 100

Tabacs, Cigares et Cigarettes importés et domestiques

Bière Dow de Montréal

Bière Dow de Montréal. Pétillante, légère et nutritive. Carton 24 demi-bouteilles. Baril 120 demi-bouteilles.

Cie RICHARD-BELIVEAU

Gros et Détail—Tabacs, Cigares, Cigarettes

MANUFACTURIERS DE VINS ET IMPORTATEURS

330, RUE MAIN

WINNIPEG

LE CANADA FRANCAIS

Fusion de la Nouvelle-France et du Parler Français. Couronné par l'Académie française

REVUE DE L'UNIVERSITE LAVAL

Directeur: M. l'Abbé Camille Roy

UN AN : \$3.00

LE NUMERO : 0.35 SOUS

ADRESSE : CASIER, 218, UNIVERSITE LAVAL. QUEBEC

J. A. CHARETTE

Travaux en tôle, couvertures, ventilation, corniches

CHAUFFAGE A AIR CHAUD

AMELIORATION DES SYSTEMES DEFECTUEUX

Satisfaction garantie ou argent remis

TELEPHONE—Bureau : N2381

Résidence : N1605

SAINT-BONIFACE, Man.

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

300 SUCCURSALES ET AGENCIES AU CANADA

Capital autorisé	\$10,000,000
Capital versé et fonds de réserve	7,900,000
Total de l'actif	7,500,000

SIEGE : Montréal (112, rue Saint-Jacques)

Lettres de Crédit émises et Traités vendues payables dans toutes les parties du monde. Intérêt au taux de 3% par an accordé sur dépôts d'épargne. Comptes d'affaires et comptes d'épargne sollicités.

J. H. N. LEVEILLE, Gérant,

Succursale de Saint-Boniface.

Cultivateurs Canadiens - Français !

Le Comptoir Agricole Ltd. est une maison canadienne-française, à capital canadien-français.

Il vend à commission blé, avoine, orge, seigle et lin.

Il vérifie l'inspection et la pesée et vous accorde le plus haut prix au temps de la vente.

ECRIVEZ OU TELEPHONEZ,

Téléphone : A3687

Résidence : A2572



LE COMPTOIR AGRICOLE, LTD

300 GRAIN EXCHANGE

Boîte Postale 5

Télé. : N1235

Imprimerie "Le Manitoba"

Factures
Entêtes de
Lettres
Enveloppes
Listes
d'Electeurs
Programmes
Affiches

42 Ave Provencher
ST-BONIFACE
MAN.

Impressions
de
Tous Genres
—
Travail Soigné
—
Prix Modérés

Dr J. R. TASSE

M.D., L.M. CC.

Spécialiste en chirurgie et maladies des femmes. Voies urinaires

Consultation : 2 à 5 p.m.—7 à 8 p.m.

Bureau : Cham. 441-443 Edifice Somerset, Ave Portage,

Tél. : A6081 - WINNIPEG

Rés. : 109, rue Dumoulin

Tél. : N2396 ST-BONIFACE

Dr F. LACHANCE

Chirurgie et Gynécologie

Bureau Résidence
Télé. : A6207 Tél. : N1564

Heures de bureau : 2 à 5. Heures d'hôpital 8 à 12 a.m.

Bureau : Ch. 438 Edifice Somerset, Ave Portage, Winnipeg

Résidence : Coin des rues Aulneau et Hamel, St-Boniface

Dr L. G. BENOIT

Bureau : 238 Edifice Curry (En face du Bureau de Poste)

Résidence : 607 McDermot WINNIPEG, MAN.

Heures de consultation : 1.30 à 5 p.m.—Le soir: Sur rendez-vous

Tél.—Bureau : A4749

Rés. : N8640

Dr JONCAS

Dentiste

De l'Université Northwestern de Chicago, sollicite la clientèle canadienne-française

612 Edifice Somerset

Tél. : 3251 - WINNIPEG

M. Duprey,
Président

J. M. Bessette,
Gérant Général

ADANAC GRAIN CO. LTD.

Membre du Grain Exchange de Winnipeg, Fort William et Calgary

La Compagnie Adanac Grain est à l'heure actuelle contrôlée par du capital canadien-français et la seule compagnie ayant un fermier de langue française comme membre du Grain Exchange à Winnipeg, à Fort William et à Calgary.

Le service de la Compagnie est reconnu le meilleur et les avis donnés à nos fermiers, grâce à nos relations avec les grosses maisons d'exportation leur ont toujours rapporté les plus hauts prix.

Nous vous faisons appel, non comme Canadiens-français, mais pour l'excellent service que nous vous donnons.

ADANAC GRAIN COMPANY

Téléphone : A8089

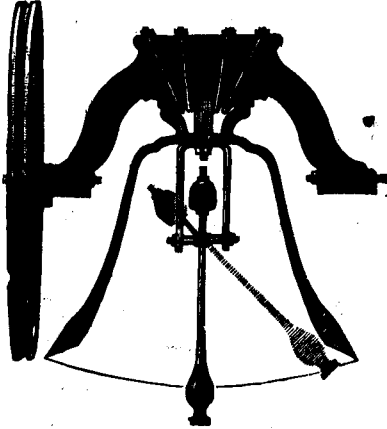
408-418 GRAIN EXCHANGE

:::

WINNIPEG, MAN

**FONDERIE SPECIALE DE CLOCHES
PACCARD FILS**

Ancienne Maison C. et F. Paccard



Fondeurs de "la Savoyarde", 42,000 livres, et des carillons de Ste-Anne des Chènes, de Lorette, de St-Joseph à Winnipeg, de Forget, de Saskatoon, de Fannystelle, de Medecine Hat, de Lemberg, de la cathédrale de Régina; des cloches du Petit Séminaire et de la Maison Provinciale à St-Boniface, d'Huns Valley, de St-Adolphe, de Laurier, de McCreary, de Camperville, du Pas, de Glenavon, de Melville, d'Elm Park, du Lac-du-Bonnet, de Transcona, de Gull Lake, de Dollard, de Woodridge, de Qu'Appelle, des églises ruthènes d'Edmonton, de Sifton, de Beauséjour et de Winnipeg,

Vanpoulle Frères — Agents pour l'Ouest — St-Boniface, Man.

C. E. Morrisette—Représentnat Général—236, rue Latourelle, Québec

PERDRIAU & O'SHEA

Verrieres d'Art pour Eglises et Résidences
Aussi tous verres blancs et de couleur
Des conditions spéciales sont faites au clergé et aux autres communautés religieuses

COIN des RUES STE-AGATHE ET PERRAULT, MONTREAL, Qué.

HENRI PERDRIAU, Dir.-Gérant

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

JOSEPH TURNER, Président.

J. H. TURNER, Vice-Président

ALBERT TURNER, Sec. Trésorier

The STANDARD PLUMBING & HEATING CO., Ltd

Ingénieurs pour systèmes de chauffage et de ventilation. Poseurs de plomberies hygiéniques, d'appareils à gaz, de ferblanterie et de feuilles de métal.

PRIX FOURNIS SUR DEMANDE

BUREAU PRINCIPAL : 296, rue Fort, Winnipeg.

Téléphone Maia 529

Succursale à Saint-Boniface, 46, avenue Provencher.

Téléphone Main 8132

Téléphone de la résidence : Fort Rouge 906.

BRYDGES & WAUGH

363, Main

:::

:::

Winnipeg, Man.

Assurance Immeubles Argent à prêter

Immeuble de la Banque d'Ottawa

Téléphone : A6815 et A6816

Demandez nos listes de propriétés de Saint-Boniface. Nous avons des lots de choix à vendre, tant pour résidences que pour manufactures

Nous prêtons de l'argent sur propriétés d'églises, etc.

VOUS
TROUVEREZ



AU
MAGASIN

ASHDOWN

La qualité supérieure dans toutes les lignes de Quincaillerie. Ce magasin a toujours donné entière satisfaction à ses clients. Aussi nous avons l'oeil à ce que notre réputation ne se perde jamais. Notre motto est : "LA BONNE MARCHANDISE A UN PRIX RAISONNABLE".

Poêles, Ustensiles de Cuisine émaillés; Argenterie, Coutellerie; Marchandises de Sport, de Chasse, de Pêche, etc. Equipements de Plombiers et de Charpentiers; Peintures; Huiles, etc.

M. V.-J. GUILBERT se fera comme toujours un véritable plaisir de servir de son mieux toute la clientèle de langue française.

TELEPHONE : A4831

ASHDOWN, Coin des rues Main et Banntyne, Winnipeg

AVEZ-VOUS RECU UN EXEMPLAIRE DE NOTRE CATALOGUE D'AUTOMNE

Si vous ne l'avez pas reçu veuillez s'il-vous-plaît nous en faire la demande.

Si NOTRE CATALOGUE D'AUTOMNE VOUS EST PARVENU vous êtes-vous donné la peine de le feuilleter attentivement et d'y choisir une commande d'essai?

Nous sommes convaincus que nos clients peuvent se procurer des vêtements et autres marchandises constituant la plus grande valeur que peut représenter l'argent.

NOS MODELES REPENDENT PARFAITEMENT aux dernières exigences de la mode d'automne et d'hiver.

NE L'OUBLIEZ PAS. Nous payons tous les frais de transport jusqu'au Bureau de Poste ou gare le plus rapproché et remplissons toute commande avant que 12 heures de travail se soient écoulées depuis le moment de sa réception.

NOTRE GARANTIE EST EXPLICITE. — Si pour une raison quelconque vous n'êtes pas satisfait de votre achat, vous pouvez, sans que nous y mettions la moindre objection, obtenir la remise de votre argent et le remboursement des frais de transport.

Vente Extra Speciale

5,000 double disques ou records de 10 pouces pour
Gramophones. Valeur régulière de **\$5.50**
\$10.20 la douzaine. Pour la douzaine

Nous offrons aujourd'hui à Messieurs les Membres du Clergé ainsi qu'aux Institutions Religieuses du Canada, un assortiment complet de disques de gramophone, grandeur de 10 pouces, au prix de \$5.50 la douzaine,—frais de transport payés à destination. Nous vous garantissons une bonne variété. Ordonnez immédiatement. Profitez de cette occasion tout à fait spéciale.

Toute commande devra être adressée comme suit,

CHRISTIE GRANT LIMITED

Département de publicité et de service français

ALBERT J. BELAND, Gérant.